

# Désignation d'un mandataire pour la réalisation d'un parc relais à TEMIS et plan de financement prévisionnel

**Rapporteur : M. Jean-Claude ROY, Vice-Président**

AVIS		
Commission n°4		Validation du Vice-Président
Séance du 10/01/06	Favorable	Le 10/01/06
Bureau		
Séance du 26/01/06	Favorable	

Inscription budgétaire	
Budget Principal 2006 Imputation : 23.815 Imputation : 13.815	Montant de l'opération : 200 000 € TTC Recettes : 117 000 €

## **I. Objet du marché**

Dans le cadre des PDU de la Ville de Besançon et de l'agglomération bisontine, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a restructuré son réseau de transport sur l'ensemble de son territoire en 2002.

La Communauté d'Agglomération a réalisé cette restructuration en amenant les cars périurbains sur des pôles d'échanges. Suite à la mise en place de ces pôles d'échanges, elle a réalisé une plateforme servant de parc relais à Micropolis (boulevard Allende – Besançon).

La CAGB a réalisé en maîtrise d'ouvrage entre juillet et novembre 2002 l'aménagement du pôle d'échanges de TEMIS (18 emplacements cars périurbains + 2 emplacements bus urbains).

Lors de l'étude de conception de ce projet, en partenariat avec la Ville de Besançon, le Syndicat Mixte PSI-TEMIS et la SEDD, il a été identifié très rapidement l'opportunité de créer un parc relais à proximité de ce pôle d'échanges (chemin des Montboucons - Besançon) d'une capacité prévisionnelle de 160/170 places.

Dans ce contexte, il est proposé la désignation d'un mandataire qui réaliserait le parc relais au nom de la CAGB et pour son compte.

Ces travaux, inscrits au budget 2006, coûteraient environ 200 000 € TTC.

## **II. Modalités de dévolution**

Dévolution du marché à une entreprise unique ou à un groupement solidaire d'entreprises.

Compte tenu du montant estimé du marché, la consultation est réalisée selon la procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

### III. Plan de financement prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 167 224 € HT, soit 200 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est proposé comme suit :

DEPENSES TTC (€)		RECETTES HT (€)			
Postes	Montant prévu	Financeurs	Programme	Montant prévu	Taux
Réalisation du parc relais	167 224	Etat	ATSR	50 167,2	30 %
		Conseil Général	CITé	66 889,6	40 %
		CAGB		50 167,2	30 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>167 224</b>	<b>TOTAL</b>		<b>167 224</b>	<b>100 %</b>
<b>TVA</b>	<b>32 776</b>				
<b>TOTAL TTC</b>	<b>200 000</b>				

L'ensemble de ces investissements correspond au programme pluriannuel de développement des transports publics sur la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon dont le montant a fait l'objet d'une inscription sur le compte n°2314.815 du budget principal.

Le maître d'ouvrage prendra en charge les financements non acquis.

#### **A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- prend connaissance du projet de réalisation d'un parc relais à TEMIS,
- valide le plan de financement prévisionnel de cette opération,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et, le cas échéant, les avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget,
- autorise Monsieur le Président à solliciter les participations de l'Etat (ATSR) et du Département (CITE), et à signer les pièces administratives correspondantes.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstention : 0